

Au sommaire

Le câble en ordre de marche

« Cœurs de ville, cœurs de Métropole » : ADIS vote pour mais...

Une aide directe de la Métropole pour nos commerçants et nos artisans

Une feuille de route ambitieuse pour la Métropole

En bref

Les conférences territoriales démarrent dès mars 2016

Vu dans l'actualité

Le câble en ordre de marche

Notre Métropole va poursuivre les études concernant le projet Métrocâble reliant Fontaine à Saint Martin le Vinoux à l'horizon 2021. C'est l'objet de la délibération que notre groupe a soutenu lors du conseil métropolitain du 29 janvier dernier. Cette nouvelle liaison aura pour vocation d'alléger un secteur déjà engorgé où des projets d'aménagement d'envergure sont prévus (Portes du Vercors, parc d'Oxford...).

La concertation qui a été organisée fin 2015 a émis un avis globalement favorable sur le projet. Si l'on peut déplorer le manque d'intérêt que celle-ci a suscité auprès des citoyens, on ne peut que saluer la volonté marquée par la Métropole de les avoir associés bien en amont.

Pour autant, devant l'investissement considérable et les charges d'exploitation qui incomberont à cette nouvelle liaison, le groupe ADIS a souhaité interroger l'assemblée sur nos priorités. Nous devons prendre de la hauteur pour avoir une vision globale de notre politique de déplacement, déterminer nos priorités en termes de maillage, de performance mais aussi en termes de politique tarifaire. Nous avons fait un pas vers une tarification plus juste et plus efficace socialement. Nous pouvons aller encore plus loin, affiner davantage ces tarifs pour le transport des scolaires.

Cela renvoie en réalité à notre stratégie globale de mobilité. Les problèmes d'accessibilité de notre région urbaine constituent un handicap majeur pour son développement. L'offre de transports est l'une des solutions, pour

peu qu'elle apporte une véritable alternative à l'automobile pour tous les habitants. Nous avons des gros nœuds de circulation que nous devons traiter eux-mêmes, bien évidemment, mais leur résorption sera d'autant plus efficace si l'on agit en amont, et notamment au niveau des différentes entrées de notre agglomération.

Notre modèle de déplacement, longtemps considéré comme novateur, doit se renouveler, assurer un maillage territorial équilibré. Si l'on regarde la carte de l'offre de transport, la desserte du Grand Sud apparaît clairement comme un besoin prioritaire sur lequel il faut investir ; c'est un chantier de l'année 2016 porté également par le SMTC.

Offrir une alternative structurante à des besoins avoisinant, pour cette zone, les 30 000 véhicules par jour ; c'est renforcer l'équité de nos dessertes territoriales, disposer d'un levier très important pour réduire le trafic, les embouteillages, la pollution et c'est surtout construire un territoire parfaitement intégré sans zones enclavées. Nous devons être en mesure de mettre en place un axe desservant le Sud structurant et incitatif, lancer de manière concrète la question du tram-train.

C'est pourquoi, notre conseil a également voté, à travers cette délibération, la reprise du chantier urgent de mise en cohérence des enjeux de déplacements avec pour objectif l'adoption d'un schéma de transports et de mobilités à l'horizon 2030.



Jacques Nivon
Président du groupe ADIS





Guy Jullien, délégué à l'artisanat, au commerce et aux PME a insisté sur la question de la vitalité commerciale du centre-ville grenoblois. « *L'enjeu de ce projet c'est bien aussi de redonner toute sa place aux commerces, de conforter leur activité pénalisée par la conjoncture nationale mais aussi par la configuration de ce centre-ville* »



Jean-Pierre Villoud a salué la mise en place de ce dispositif, un « *outil majeur pour soutenir nos commerçants et nos artisans dans leurs projets d'investissements* », qui permettra à « *ces acteurs de proximité de continuer à faire vivre notre territoire* ». Il a mis en avant la démarche collaborative de ce dispositif, avec un comité d'agrément des dossiers qui sera composé d'élus métropolitains de tous les groupes représentés à la Conférence des Maires, d'élus communaux, et des chambres consulaires, « *acteurs incontournables sur ces sujets* ».

« Cœurs de ville, cœurs de Métropole » : ADIS vote pour mais...

La délibération sur le lancement du projet Cœurs de ville, cœurs de Métropole a suscité des débats passionnés et passionnants lors du dernier conseil métropolitain. Partant du constat que le centre-ville de Grenoble est fragmenté avec des quartiers commerçants peu reliés entre eux, un espace public mal partagé entre les voitures, les vélos, les bus et les piétons, le projet porté par la Métropole ambitionne d'améliorer l'accessibilité de ce centre et de le rendre plus attractif. La création de nouvelles zones piétonnes, leur mise en cohérence sans discontinuités, une requalification des boulevards Rey-Sembat-Lyautey sont autant d'axes qui seront étudiés et soumis à la concertation publique. Si cette délibération a suscité autant de débats c'est qu'elle soulève des questions fondamentales. Tout d'abord, celle qui préoccupe l'ensemble des habitants de notre Métropole : les problèmes d'accessibilité. Par la voix de **Guy Jullien**, le groupe ADIS a rappelé que s'il est indispensable de régler le nœud du centre-ville, cela devra se faire sans peser sur les autres axes, en réglant la question du contournement de Grenoble (et notamment les nœuds du Rondeau et de l'A480) et en définissant un nouveau PDU offrant autour du centre-ville un maillage cohérent et sans rupture. La tarification des parkings en ouvrage devra également être repensée pour être plus incitative. Ce projet devra se construire en concertation avec tous les habitants de la Métro et plus largement de l'aire urbaine mais aussi avec les acteurs économiques locaux et chambres consulaires en intégrant bien leurs recommandations. Il est enfin primordial que les moyens financiers, matériels, humains mis en œuvre laissent une place aux autres projets d'aménagement communaux qui portent eux aussi l'ambition métropolitaine et font battre le cœur de notre Métropole. C'est bien l'enjeu d'une co-construction métropolitaine à 49 communes que porte depuis le début du mandat notre groupe. La définition d'une délibération cadre à ce sujet nous permettra de cadrer les choses et de construire ensemble un projet global à travers une méthode claire et partagée par tous.

Une aide directe de la Métropole pour nos commerçants et nos artisans

Le Conseil Métropolitain a adopté à l'unanimité (à l'exception du Front National) un dispositif de soutien financier aux projets d'investissements des entreprises commerciales, artisanales et de services de l'agglomération grenobloise. Ce dispositif illustre la volonté concrète de la Métropole de soutenir l'économie de proximité, et s'inscrit dans le cadre de la délibération cadre de soutien à ce secteur qui avait été votée lors du Conseil Métropolitain du 18 décembre 2015. Porté par le conseiller délégué à l'artisanat, au commerce et aux PME **Guy Jullien**, ce dispositif d'aides permettra aux commerçants d'être soutenus à hauteur de 30% par la Métropole, avec un plafond de 7500€. Les projets d'investissements aidés devront concerner la mise en accessibilité, l'harmonisation et l'embellissement des vitrines des commerces, les travaux concernant les économies d'énergies ou encore le développement durable. Cette aide directe matérialise le soutien de la Métropole aux commerçants et aux artisans dans un contexte économique très difficile. Ce dispositif contribuera également à assurer un maillage commercial sur la totalité du territoire, et pas uniquement dans le centre de l'agglomération. C'est pour cela que la délibération propose des critères d'investissements plus étendus pour les commerces situés dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville et dans les communes de moins de 3000 habitants, qui pourront être soutenus par la Métropole notamment pour l'acquisition de matériel. Guy Jullien a rappelé « *la nécessité d'aider les petites entreprises locales à s'adapter aux mutations de leurs environnements* », afin « *d'assurer à plus long terme le maintien et le développement de l'emploi* ».

Une feuille de route déchet ambitieuse pour la Métropole



Jean-Luc Poulet est intervenu lors du Conseil Métropolitain pour s'exprimer sur cette « feuille de route ambitieuse et complète, qui englobe la totalité des problématiques liées à la politique des déchets ». Il a toutefois rappelé la nécessité de « continuer l'harmonisation du service entre les territoires », en s'appuyant sur un diagnostic poussé des pratiques des usagers selon la typologie des zones d'habitation.

La Métropole va mettre en place une nouvelle feuille de route pour la politique déchets sur la période 2016-2021. Cette feuille de route est le résultat d'un travail mené par les services de la Métropole et piloté par un groupe de travail rassemblant élus de la majorité et de l'opposition. Son ambition est de produire moins de déchets et de mieux les valoriser. Cela se traduit par des objectifs chiffrés : atteindre pour 2021 un taux de valorisation de 58%, contre 48% aujourd'hui, et diminuer de 190kg par an et par habitant à 160kg pour la poubelle grise. Afin d'atteindre ces objectifs, cette feuille de route se décline en 6 axes, avec notamment la volonté de renforcer la valorisation et la prévention par un élargissement des consignes de tri et de favoriser le broyage à domicile des déchets verts. Cela permettra également de mettre en place un nouveau schéma métropolitain des déchèteries et de renforcer l'évaluation du service, afin d'être au plus près des attentes de l'utilisateur. Avec un coût estimé à 57,7M€, cette feuille de route permettra d'anticiper les lourds investissements qui devront être engagés par la Métropole à partir de 2021, notamment sur l'usine d'incinération d'Athanon, sur le centre de compostage de Murianette et pour la mise aux normes des déchèteries. Afin de financer ce budget et ces investissements, et en prenant en compte le retrait progressif du budget général, il est étudié la possibilité d'une augmentation de la TOEM, de 7,08% à 8,3% dès cette année. Et pourquoi pas dans quelques années un passage à une redevance incitative qui prendra en compte le poids réel des déchets produits par chaque foyer.

En bref

- **Vote du Rapport d'orientations budgétaires :** Jacques Nivon déclare : « sur nos dépenses, on voit clairement la place que nous accordons aux investissements ; ils reflètent les grandes actions et les grands marqueurs de notre mandat. Mais nous souhaitons attirer l'attention sur le fait que le projet de notre territoire doit être le déterminant de ces marqueurs ; c'est pourquoi nous devons avancer là-dessus.
- **Vœux en conseil Métropolitain :** les conseillers métropolitains ont adopté à l'unanimité 2 vœux en soutien aux salariés de STMicroelectronics et d'Isochem. Au sujet de STMicroelectronics, **Françoise Gerbier** affirme « nous tirons la sonnette d'alarme sur la situation de l'emploi local et nous appelons la Direction de ST à mettre en œuvre une politique ambitieuse ». Notre assemblée a également appelé l'Etat français, aux côtés de l'Etat italien, au regard de son actionnariat à intervenir fermement dans la définition d'une nouvelle gouvernance et le déploiement d'une stratégie lisible et de long terme pour l'entreprise.

Les conférences territoriales démarrent dès mars 2016

Depuis le vote de la délibération cadre en juillet dernier, les services et les membres de l'exécutif en charge de cette question sont à pied d'œuvre pour l'organisation de ces instances tant attendues. Ces nouveaux espaces de travail collectifs renforceront le rôle des communes et de nos conseillers municipaux dans la construction métropolitaine. L'installation des quatre conférences territoriales aura ainsi lieu au cours du mois de mars prochain. Elles se réuniront une seconde fois au cours du 1er semestre 2016.

Voici donc le calendrier des prochaines conférences territoriales :

TERRITOIRE NORD-OUEST	TERRITOIRE NORD-EST	TERRITOIRE SUD	TERRITOIRE GRAND-SUD
Mardi 1er mars 2016 (17h-20h) à St- Egrève Mardi 28 juin 2016 (17h-20h)	Judi 3 mars 2016 (17h-20h) à Meylan Judi 30 juin 2016 (17h-20h)	Judi 10 mars 2016 (17h-20h) à Echirrolles Mardi 5 juillet 2016 (17h-20h)	Vendredi 11 mars 2016 (17h-20h) à Champ-sur-Drac Judi 7 juillet 2016 (17h-20h)



Christiane Raffin, Conseillère déléguée à l'animation territoriale animera chaque conférence



Vu dans l'actualité

Nouveau ! Suivez l'actualité du groupe ADIS sur notre page Facebook « Groupe ADIS » et sur notre site internet www.adis-lametro.fr

La Métropole lance son dispositif d'aides directes aux commerçants : Grenoble-Alpes Métropole a adopté la mise en place de son dispositif d'aides directes aux commerçants, artisans et services lors du conseil métropolitain du vendredi 29 janvier. La création d'un fonds d'intervention matérialise le premier jalon de la stratégie que la Métropole entend déployer pour soutenir les entreprises de proximité. Retrouvez l'article complet : <http://www.placegrenet.fr/2016/02/03/metropole-lance-dispositif-daides-directes-aux-commerçants/74852>

Le Dauphiné Libéré du 30 et 31 janvier revient sur le dernier Conseil Métropolitain : débats autour des projets Métrocâble, Cœurs de ville, cœurs de Métropole mais aussi la feuille de route déchets et le dispositif de soutien aux commerces.

Un nouveau directeur attendu cette année : Danielle Mantonnier, présidente des Pompes Funèbres Intercommunales, a annoncé dans le cadre des vœux de la SEM le prochain recrutement d'un directeur ou d'une directrice. Elle a également salué ce « service public de qualité, [...] fruit du travail conjugué de toute une équipe de professionnels ». Retrouvez l'article complet dans l'édition du 1er février 2016 du Dauphiné Libéré.

10 millions de budget pour changer la ville : le Président de la Métro et le Maire de Grenoble ont lancé le projet « Cœurs de ville, cœurs de Métropole ». Retrouvez le dossier complet dans l'édition du 22 janvier 2016 du Dauphiné Libéré.

L'Université Grenoble Alpes obtient l'Idex ! Ce projet fédérateur a pour ambition de transformer Grenoble en un campus d'excellence universitaire, avec un fort rayonnement à l'international. Retrouvez l'article complet dans l'édition du 23 janvier 2016 du Dauphiné Libéré.

Gens du voyage « Tant que l'aire de grand passage ne sera pas réalisée au Fontanil... » : le lancement de la procédure de déclaration d'utilité publique a été voté, en vue d'une occupation à partir de 2018. Retrouvez l'article complet dans l'édition du 4 février 2016 du Dauphiné Libéré.



Michel Rebuffet
Bresson, maire



Nicole Boulebsol
Brié et Angonnes



Bernard Charvet
Brié et Angonnes, maire



Danielle Mantonnier
Champ sur Drac



Jacques Nivon
Champ sur Drac, maire



Françoise Cloteau
Champagnier, maire



Christophe Mayoussier
Le Gua, maire



Jean-Noël Causse
Herbeys



Raphaël Guerrero
Jarrie, maire



Geneviève Balestrieri
Jarrie



Jean-Pierre Villoud
Mont St Martin, maire



Magdeleine Fasola
Montchaboud, maire



Patrick Marron
ND de Commier, maire



Tonino Toia
ND de Mésage, maire



Christiane Raffin
Proveysieux, maire



Jean-Luc Poulet
Quaix en Chartreuse



Mireille Bono
St Georges de Commier



Norbert Grimoud
St G. de Commier, maire



Christian Masnada
St Pierre de Mésage, maire



Cyrille Plénet
Séchillienne, maire



Jean-Marc Gauthier
Vaulnaveys le Bas, maire



Anne Garnier
Vaulnaveys le Haut



Jean Ravet
Vaulnaveys le Haut



Françoise Gerbier
Venon, maire



Guy Jullien
Veurey-Voroize, maire



Françoise Audinos
Vizille



Jean-Claude Bizet
Vizille, maire

Groupe ADIS – Agir pour un Développement Intercommunal Solidaire Lettre d'information n°10

La Métro / Le Forum
3, rue Malakoff
38 031 GRENOBLE Cedex 1
04 76 59 28 24